

Portant désignations à la commission de
réforme des agents de la FTP

Le Maire de la commune de Châtelleraut,

VU le procès verbal en date du 28 mai 2020, relatif à l'élection du Maire et des adjoints,

CONSIDERANT la nécessité, pour le bon fonctionnement de la commission de réforme des agents de la FTP, de désigner deux membres titulaires et deux membres suppléants,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Sont désignés pour siéger à la commission de réforme des agents de la FTP :

Mme Béatrice ROUSSENQUE (titulaire)

Mme Evelyne AZIHARI (titulaire)

Mme Françoise BRAUD (suppléante)

M. Jean-Claude BAUDRY (suppléant)

ARTICLE 2 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Châtelleraut, le 25 JUIN 2020

Le Maire


Jean-Pierre ABELIN

